



FLAMBÉE DE L'ÉNERGIE

& impact sur
LES ENTREPRISES
INDUSTRIELLES



LES 3 DISPOSITIFS DE LA RÉGION
pour sécuriser votre facture énergétique



Une facture énergétique qui s'envole ... et si c'était le moment de faire les bons choix, avec l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine ?

Les prix « marché » du gaz et de l'électricité ont fortement augmenté depuis le dernier trimestre de l'année 2021 : les cours du gaz **ont été multipliés par plus de 10** et ceux de l'électricité dépassent désormais les **100€ par MWh**.

Cela tient à des facteurs conjoncturels - un hiver relativement froid - et surtout structurels - la demande mondiale de gaz qui repart à la hausse, portée par l'Asie - ou géopolitiques. A cela s'ajoute le renchérissement du coût du CO₂ en raison du durcissement du système d'échange de quotas d'émission de l'Union Européenne. De nombreuses entreprises ne pourront pas répercuter cette hausse sur leurs prix.



Cette crise, c'est aussi l'occasion de faire les bons choix, sur la durée.

Si vous ne voulez pas subir de plein fouet les variations court terme, il faut anticiper : les choix d'équipements énergétiques sont des **choix stratégiques** ; ils doivent donc être pris à leur juste mesure et les directions des entreprises doivent pouvoir les intégrer dans tout projet d'achat d'équipement, d'extension de ligne, etc. Connaître les besoins de ses process, planifier le renouvellement de ses équipements en prenant systématiquement en compte le volet « énergie » ou encore s'intéresser à l'intégration des énergies renouvelables sont aujourd'hui devenus une nécessité pour les entreprises.

Sur tous ces sujets, la Région Nouvelle-Aquitaine vous accompagne, au travers de **3 dispositifs à destination des industriels**, uniques en France :

- 1 L'AAP « **Compétitivité énergétique des entreprises** »
- +
- 2 L'AMI « **Green Corporate PPA- Achat d'électricité renouvelable** »
- +
- 3 L'AMI « **Sortie des énergies fossiles des sites industriels** »

1

L'AAP « Compétitivité énergétique des entreprises » : *maîtriser sa consommation pour maîtriser sa facture énergétique*

Parce que maîtriser sa facture, c'est d'abord maîtriser ses besoins et sa consommation d'énergie, la Région est très engagée auprès des entreprises industrielles dans leurs démarches d'efficacité énergétique.

Le dispositif « Compétitivité énergétique des Entreprises », lancé dès 2014, a financé 145 projets, pour un total de 1 TWh/an d'économies d'énergie, soit l'équivalent de 170 000 logements ayant bénéficié d'une rénovation énergétique globale. La Région apporte un soutien financier aux études et aux investissements permettant d'améliorer l'efficacité énergétique de plus de 10% des sites industriels. Objectif : abaisser le temps de retour de ces investissements à 2 ans.

	Exemple de dépenses éligibles	Taux d'aide indicatif
Etudes	Audits énergétiques, étude de faisabilité, etc.	De 50 à 70%
Investissements	Intégration thermique, procédés performants énergétiquement, optimisation de l'air comprimé, de la production de froid, de chaleur, de vapeur, récupération et valorisation de chaleur fatale, etc.	De 30 à 55% du surcoût lié à l'amélioration de l'efficacité énergétique

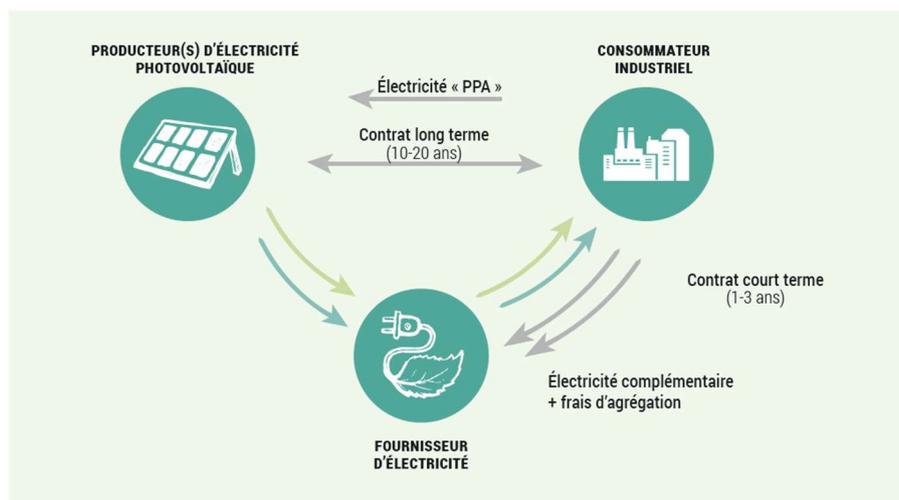
➔ **Candidatures** « au fil de l'eau »



Pour en savoir plus : rendez-vous sur le guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine avec le mot clé « **Compétitivité énergétique** »

L'AMI « Green Corporate PPA-Contrats de gré à gré » : stabiliser et verdir sa facture électrique sur plus de 15 ans

Avec des prix de revient généralement compris entre 40 et 60€/MWh, les centrales photovoltaïques au sol deviennent compétitives. Les *Green Corporate PPA* offrent la possibilité aux industriels de **contractualiser avec des producteurs d'énergie renouvelable sur 15 à 20 ans, garantissant ainsi un prix fixe de l'électricité.**



L'AMI est ouvert aux candidatures individuelles pour des sites consommant plus de 10 GWh d'électricité par an, ou à des candidatures « collectives », pour des regroupements de sites industriels totalisant, ensemble, plus de 50 GWh d'électricité par an.

	Exemple de dépenses éligibles	Taux d'aide indicatif
Etude d'opportunité	Etude d'aide à la définition de la stratégie PPA de l'entreprise ou du groupement d'entreprise lauréat	Financement intégral de l'accompagnement par un cabinet de conseil spécialisé missionné par la Région
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	Prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la contractualisation d'un PPA (aide à la rédaction des appels d'offres, du contrat, etc.)	50% de la prestation dans la limite de 50 k€ d'aide
Investissements	Apport éventuel d'une garantie autonome à première demande sur l'emprunt bancaire de la société projet finançant la centrale solaire afin de garantir le risque de défaillance de l'industriel	

➔ **Candidatures jusqu'au 31 mai 2022** pour les études d'opportunité, **et** « au fil de l'eau » pour l'aide à Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et les investissements

Pour en savoir plus : rendez-vous sur le guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine avec le mot clé « **PPA** »

L'AMI « Sortie du fossile des sites industriels » : définir et mettre en œuvre une stratégie pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vient compléter les dispositifs existants en **priorisant la transition énergétique des industriels consommant, au niveau de leur process industriel, des énergies fossiles (charbon, fioul, propane...) les plus émettrices de CO₂, acheminées hors des réseaux de distribution**. Il s'agit d'aider les entreprises industrielles à identifier et financer les solutions les plus pertinentes d'un point de vue technico-économique pour se passer de ces énergies fossiles « hors réseau ».

	Exemple de dépenses éligibles	Taux d'aide indicatif
Etude d'opportunité	Etude d'aide à la définition de la stratégie de sortie du fossile de l'entreprise lauréate	Financement intégral de l'accompagnement par un cabinet de conseil spécialisé missionné par la Région
Etude de faisabilité	Etudes d'ingénierie « process » sur la mise en place des solutions de sortie du fossile	50% de la prestation
Investissements	Séchage solaire, chaufferies biomasse, raccordements aux réseaux d'énergie, électrification des procédés, etc.	De 30 à 55% du surcoût lié à l'amélioration de l'efficacité énergétique

➔ **Candidatures jusqu'au 31 mai 2022** pour les études d'opportunité, et « au fil de l'eau » pour les études de faisabilité et les investissements



Pour en savoir plus : rendez-vous sur le guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine avec le mot clé « **Energie fossile** »

TÉMOIGNAGE



« Grâce à des investissements anticipés et mûrement réfléchis, nous avons pu avec la Région Nouvelle-Aquitaine maintenir notre production malgré la crise du gaz »

Terreal est un fabricant de matériaux pour l'enveloppe du bâtiment. Pour deux de nos sites de fabrication de tuiles en terre cuite - situés en Nouvelle-Aquitaine - l'énergie représentait, avant l'été 2021, un quart de nos coûts directs de production en Nouvelle-Aquitaine. Trois quarts de ces coûts étaient liés aux achats de gaz. En 2016 nous avons structuré une démarche de réduction de nos consommations énergétiques qui s'inscrit dans notre démarche d'amélioration continue. L'ambition autour des réductions des consommations passe inévitablement par la multiplicité des solutions à déployer ainsi qu'à leur planification à la fois sur le court, moyen et long terme.

En Nouvelle-Aquitaine, notre effort s'est porté sur deux sites :

- *A Montpon, en Dordogne, nous avons investi pour améliorer la récupération énergétique entre le four et le séchoir*
- *A Roumazières, en Charente, nous avons mené le projet Titan permettant de transférer une gamme depuis notre unité la plus énergivore vers l'une des unités les plus performantes de Terreal.*

Ces projets ont nécessité énormément de préparation : nous avons lancé les premières bases en 2016, étudié plusieurs projets alternatifs avant de trouver ceux qui offraient les meilleures garanties de performance, pour des investissements que nous avons conduits en 2020 et 2021.

Or le montant élevé de la plupart de ces investissements dépasse le critère de temps de retour usuellement acceptables par les industriels. Cela rend la question du financement de ces projets déterminant pour lancer ce plan d'investissement majeur pour Terreal.

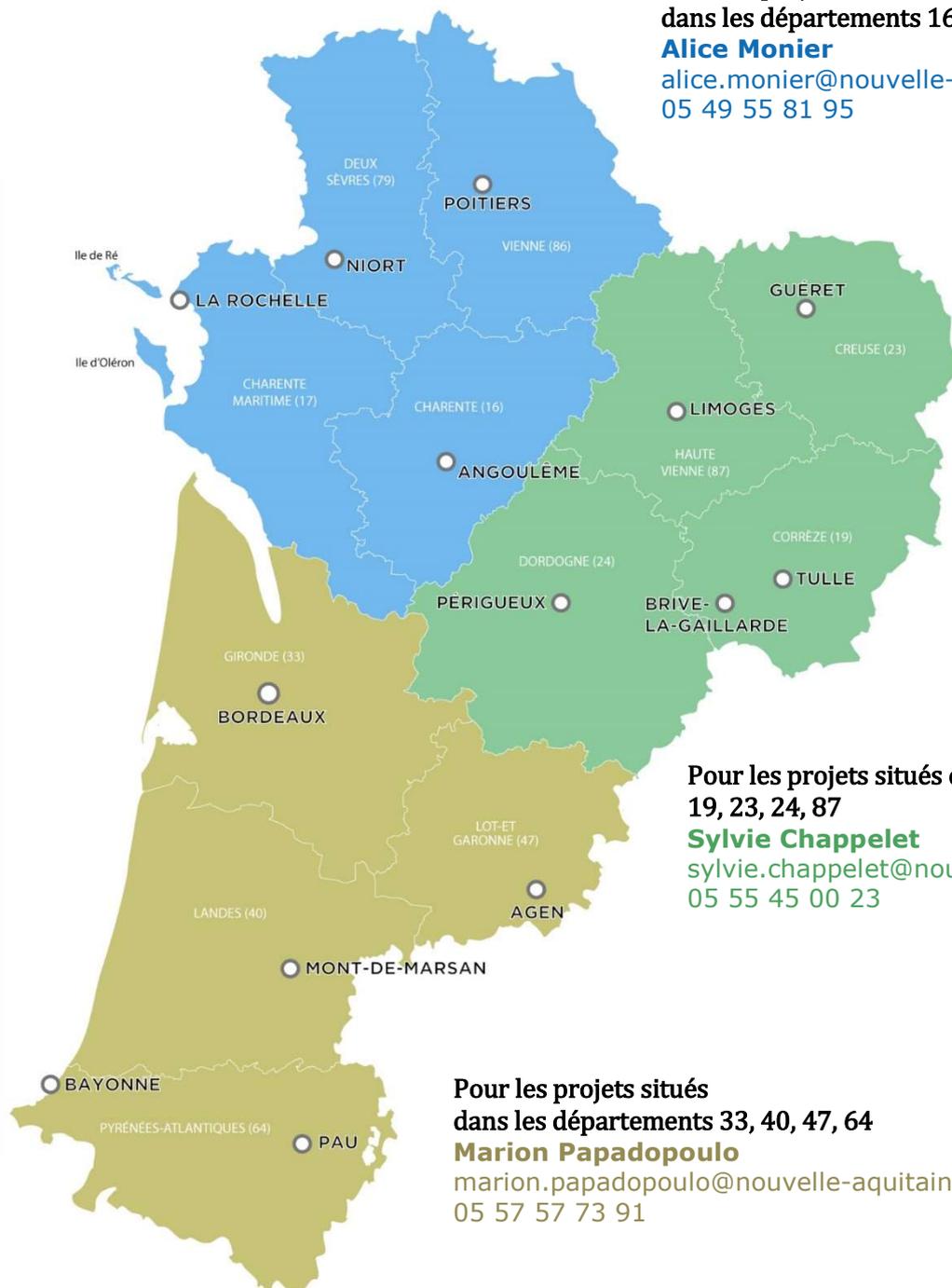
Ainsi, c'est grâce au soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, couplé à la mise en œuvre de CEE, que ce plan a pu voir le jour, et ce, juste avant la crise liée à la guerre en Ukraine.

Ces projets nous permettent aujourd'hui d'économiser 18 GWh et environ 3 000 tonnes de CO₂ par an, soit près de 1,8 M€ par an si le cours du gaz se maintenait au-dessus de 100 €/MWh comme c'est le cas en mars 2022 ! Mais le bénéfice immédiat de cet investissement est de pouvoir continuer à produire cette gamme de tuiles alors que l'envolée des prix du gaz nous a contraints à arrêter le four UT4-2 de Roumazières la semaine passée.

Lionel Da Silva

*Responsable Technique et Matières Premières
Chef de Projet TITAN Ouest*





Pour les projets situés
dans les départements 16, 17, 79, 86
Alice Monier
alice.monier@nouvelle-aquitaine.fr
05 49 55 81 95

Pour les projets situés dans les départements
19, 23, 24, 87
Sylvie Chappelet
sylvie.chappelet@nouvelle-aquitaine.fr
05 55 45 00 23

Pour les projets situés
dans les départements 33, 40, 47, 64
Marion Papadopoulo
marion.papadopoulo@nouvelle-aquitaine.fr
05 57 57 73 91



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

nouvelle-aquitaine.fr